



WRONG  
WAY

**Jeudi 11 juin, le SNCTA n'a pas siégé au CT local.** En effet, les réserves opérationnelles, concept RH inédit dont le cadrage national commencera seulement à être discuté aujourd'hui 16 juin, figuraient notamment dans le PRA que l'administration souhaitait présenter. Le CT devait donc être reporté. Et pourtant, le soir même, le PRA était diffusé.

**Dans une énième provocation vis à vis du dialogue social,** sans respecter le règlement intérieur, et malgré une nouvelle demande formelle du SNCTA pour simplement le décaler après le 16 juin, l'organisme a convoqué un deuxième CT avec un PRA identique... pour le 15 juin, veille du CT DSNA.

**Le quorum n'étant plus nécessaire,** le SNCTA a décidé de participer à ce deuxième CT, demandant lors d'une déclaration liminaire le retrait de la notion de réserve opérationnelle, pour revenir à une gestion RH habituelle connue de tous.

**Face au refus renouvelé de l'administration en séance,** le SNCTA a demandé un vote sur le PRA pour recueillir un avis formel de l'ensemble des OS conformément aux consignes issues du CT Ministériel du 15 mai. Le résultat n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux : le SNCTA a voté contre, l'UNSA et la CGT se sont courageusement abstenus.

**En ne s'opposant pas formellement à ce projet,** les autres syndicats signent un chèque en blanc à l'administration pour flexibiliser l'organisation du travail des contrôleurs de CDG et du Bourget dès cet été. Le SNCTA regrette d'avoir à nouveau été seul pour défendre les contrôleurs.

La réserve opérationnelle n'a pas de sens en dehors de la crise sanitaire. Sans cadre national, elle n'a pas non plus d'existence. La mise en oeuvre de la « nouvelle » réserve opérationnelle est donc inacceptable.